



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bébé-Club

- Article 1** *Le règlement intérieur spécifique aux groupes du Bébé-Club vient en complément du règlement intérieur de l'Entente Gymnique Étampoise.*
- Article 2** *Chaque enfant doit être accompagné d'une **personne adulte**, sous peine de ne pas être accepté. Un frère ou une sœur (14 ans minimum) peut être accepté à partir du moment où il/elle participe réellement à la séance avec l'enfant. Le nombre maximum d'accompagnateur par enfant est de deux. Les petits frères et sœurs non pratiquants ne seront pas autorisés à rentrer dans la salle.*
- Article 3** *Enfant et accompagnateur doivent se présenter **à l'heure** de la séance.*
- Article 4** ***Aucun spectateur** n'est accepté pendant les séances. Les portes de la salle de gymnastique seront fermées durant les séances.*
- Article 5** *L'enfant doit porter une **tenue de sport** et **ne pas avoir de bijoux** sous peine de ne pas être accepté.*

ENTENTE GYMNIQUE ÉTAMPOISE – Mairie, Place de l'Hôtel de ville et des droits de l'Homme, 91150 ÉTAMPES

Siret n°785 194 192 000 15 – Agrément J&S n°91S23 – www.egetampes.com – entente.gym.etampes@free.fr

Affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports et à la Fédération Française de Gymnastique